

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 36

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) OLM-ARMS fixé le 17 Juin 2022 à 15H00 stade EL-MARSA (Pré-honneur groupe Ouest)

- Attendu que cette rencontre sus programmées ne s'est pas déroulée suite à l'absence injustifiée du club ARMS.
- Attendu que la présence des officiels, l'équipe locale (OLM), étaient présents ce jour là.
- Attendu après une attente réglementaire il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse ARMS.

Par ces Motifs

En application stricto-sensu des règlements généraux de la fédération algérienne de football, la COS jugeant pour le compte du bureau de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre du club ARMS(SKIKDA) avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain de match au profit du OLM sur le score de trois buts à zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 37

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) JSC-ESUZ fixé le 17 Juin 2022 à 15H00 stade COLLO (Pré-honneur groupe Ouest)

- Attendu que cette rencontre sus programmées ne s'est pas déroulée suite à l'absence injustifiée du club ESUZ.
- Attendu que la présence des officiels, l'équipe locale (JSC), étaient présents ce jour là.
- Attendu après une attente règlementaire il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse ESUZ.

Par ces Motifs

En application stricto-sensu des règlements généraux de la fédération algérienne de football, la COS jugeant pour le compte du bureau de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre du club ESUZ (OUED Z'HOR) avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain de match au profit du JSC sur le score de trois buts à zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n°38

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
QUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) CRD-FCT fixé le 18 juin 2022 à 15H00 stade TAMALOUS (Pré honneur Ouest)

L'équipe de CRT s'est présentée avec un effectif réduit de (07 joueurs) la rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe locale (CRD), étaient présents sur le lieu TAMALOUS.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRT avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club CRD sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. QUETTARI